



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 14 décembre 2022

L'office national des anciens combattants et victimes de guerre est l'objet d'une cyber-attaque

Depuis le samedi 10 décembre 2022, l'office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONACVG) est l'objet d'une cyber-attaque qui a interrompu le fonctionnement de ses systèmes d'information.

L'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et les services du ministère des Armées chargés de la sécurité des systèmes d'information ont été immédiatement alertés.

Les services informatiques de l'ONACVG, renforcés par des compétences spécialisées, sont mobilisés. Les serveurs de l'ONACVG ont été mis en sécurité.

L'ONACV étant un établissement public administratif disposant de systèmes d'information indépendants, cette cyber-attaque n'a pas d'impact sur le bon fonctionnement des systèmes informatiques du ministère des Armées.

Quelles sont les conséquences pour les ressortissants de l'ONACVG ?

- Le versement des retraites du combattant et des pensions militaires d'invalidité, assuré directement par le ministère des Armées, n'est pas affecté.

- Un report du versement de l'indemnisation accordée aux anciens supplétifs de l'armée française en Algérie et à leurs familles, au titre de la loi du 23 février 2022, est possible pour les 687 bénéficiaires dont la situation a été examinée par la commission indépendante la semaine dernière, représentant un montant de 6 millions d'euros.

Contact media :

Centre media du ministère des Armées
media@dicod.fr
09 88 67 33 33

**Délégation à l'information et
à la communication de la défense**

DICoD

Centre media du ministère des Armées
60 boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15